



POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jendis et Samedis,

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

PRIX DES ABONNEMENTS :

Table with 2 columns: Duration (Un an, Six mois, Trois mois) and Price (18 fr., 10 fr., 5 fr. 25).

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année.

Gare de Saumur (Service d'été, 9 mai)

DEPARTS DE SAUMUR VERS NANTES.

Table with 2 columns: Time (3 heures 03 minutes, 4 heures 03 minutes, etc.) and Service (Omnibus-Mixte, Express, etc.).

DEPARTS DE SAUMUR VERS PARIS.

Table with 2 columns: Time (3 heures 03 minutes, 4 heures 03 minutes, etc.) and Service (Omnibus-Mixte, Express, etc.).

PRIX DES INSERTIONS :

Table with 2 columns: Type of insertion (Dans les annonces, Dans les réclames, etc.) and Price (30 c., 100 c., 50 c., 75 c.).

Le droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Chronique Politique.

L'ordre général suivant a été adressé à l'armée de Paris :

ORDRE GÉNÉRAL.

Le maréchal de France, commandant le 1^{er} corps d'armée et la 1^{re} division militaire, s'empresse de porter à la connaissance des officiers et des troupes la lettre que l'Empereur vient de lui adresser :

Mon cher maréchal,

On a répandu sur le vote de l'armée de Paris des bruits si ridicules et si exagérés, que je suis bien aise de vous prier de dire aux généraux, officiers et soldats qui sont sous vos ordres, que ma confiance en eux n'a jamais été ébranlée.

Je vous prie, en outre, de dire particulièrement au général Lebrun, que je le félicite, ainsi que les troupes qu'il commande, de la fermeté et du sang-froid qu'ils ont montrés ces jours derniers dans la répression des troubles qui affligent la capitale.

Croyez, mon cher maréchal, à mon amitié.

NAPOLÉON.

Officiers et soldats,

Nous accueillerons avec un sentiment de profonde reconnaissance ce témoignage de la confiance et de la satisfaction de l'Empereur. Au quartier-général, à Paris, le 11 mai 1870.

Maréchal CANROBERT.

Le Moniteur de l'Algérie annonce que le vote du plébiscite en Algérie a donné les résultats suivants :

Province d'Alger, 5,825 Oui ; 5,065 Non. Province d'Oran, 5,008 Oui ; 4,152 Non. Province de Constantine, 1,960 Oui ; 4,264 Non.

Territoire militaire, 257 Oui ; 74 Non. Le vote du plébiscite, dans l'armée, a donné en Algérie les résultats suivants :

50,165 Oui ; 6,029 Non.

TROUBLES DU FAUBOURG DU TEMPLE.

On lit dans la Gazette des Tribunaux : Les premiers renseignements que nous avons donnés sur les scènes de désordre qui ont troublé le faubourg du Temple avaient jusqu'à onze heures et demie.

Les rues déjà cernées à cette heure ont continué à l'être une partie de la nuit.

Des perquisitions ont été pratiquées dans plusieurs maisons suspectes du faubourg du Temple et des rues avoisinantes ; des armes ont été saisies et des arrestations opérées par des commissaires de police.

Belleville a été occupé militairement toute la nuit. Des troupes campaient sur les anciens boulevards extérieurs et dans la rue de Paris ; des sentinelles étaient placées au coin de chaque rue, ne laissant passer que les habitants du quartier, qui avaient, d'ailleurs, à justifier de leur identité et de leur domicile.

Il y a eu, dans les différents conflits entre les agents, la troupe et les émeutiers, plusieurs blessés de part et d'autre. Nous avons appris

notamment qu'un brigadier de sergents de ville, avait été blessé grièvement, à la tête, d'un coup de pavé, mercredi matin son état était désespéré. Un sergent de ville a reçu un coup de couteau dans le ventre ; un maréchal-logis a été également gravement atteint.

On parle de deux perturbateurs tués. Ils ont été transportés à l'hôpital Saint-Louis.

Un individu a été arrêté dans le courant de la nuit, porteur d'un revolver et de cartouches ; c'est un nommé Poinsolot. Il a été conduit provisoirement à la caserne du Prince-Eugène.

Mercredi matin deux cent quatre-vingt-quatorze individus, pris parmi les émeutiers, ont été amenés au dépôt de la préfecture de police. On les dirige peu à peu sur la prison de la Santé.

On n'a eu du reste à réprimer aucun désordre grave à partir de minuit environ.

Il y a eu quelque peu d'agitation aussi dans le quartier des Ecoles, mais rien de plus.

Mercredi, dès quatre heures, une foule considérable stationnait dans le faubourg du Temple et sur les boulevards extérieurs à Belleville ; sur la place du Château-d'Eau les perturbateurs jettent des pierres contre les vitres de la caserne du Prince-Eugène.

Cette foule a été dispersée par les agents. A cinq heures trois quarts il y a eu des rassemblements considérables à Belleville.

Une bande de cent cinquante personnes, conduite par un individu de mauvaise mine, en bras de chemise, a pénétré dans une fabrique de galoches, rue Saint-Maur-Po-

pincourt, d'où elle a été expulsée très-rapidement. Elle s'est dispersée par la rue Saint-Laurent.

Une heure après, le mouvement semblait se dessiner ; des groupes nombreux stationnaient au coin de la rue de Malte et du boulevard de Belleville et avaient une attitude menaçante.

A sept heures et demie, les deux bureaux d'omnibus de Belleville ont été fermés ; le service a été complètement interrompu. Beaucoup de monde montait la rue du Faubourg-du-Temple.

Sur le boulevard de Belleville, quatre mille personnes environ stationnaient.

A huit heures, rue Oberkampf, les boutiques se fermaient.

On remarquait, sur la place du Château-d'Eau, un rédacteur d'un des journaux démocrates socialistes invitant la foule à se retirer, et lui disant que le moment n'était pas venu.

A neuf heures, un escadron du 5^e régiment de hussards a chargé la foule jusqu'à l'Ambigu.

Un peu plus tard, de nouvelles charges ont été faites par les sergents de ville.

L'infanterie s'est massée dans le Faubourg-du-Temple et dans les rues avoisinantes, interrompant la circulation.

Les sergents de ville, après les sommations, font faire des charges dans la rue du Faubourg-du-Temple jusqu'à la rue l'Orillon. Des arrestations ont été faites par MM. Daudet et Barbet, commissaires de police.

A dix heures, la garde de Paris a chargé à

UN CŒUR POUR DEUX AMOURS

ÉTUDE DE FEMME, Par M. E.-M. De Lyden.

(Suite.)

Cette excursion, poursuivie dans des conditions de confortable dont Georges n'avait aucune idée, fut un véritable enchantement, et quand les trois amis revinrent à Paris, et qu'il se vit installé dans un appartement somptueux, sans autre préoccupation que celle de son art, sans autre souci que celui de se laisser vivre, il put se croire bercé par un rêve merveilleux.

Tony et Valérie étaient heureux plus qu'ils ne l'avaient jamais été, car leur félicité était doublée de celle de leur ami.

Le vicomte et sa femme aimèrent sincèrement leur hôte, toutefois, pas de la même façon.

Pour M. d'Albresse, Georges était le compagnon de ses jeunes années, celui qui avait reçu ses premières confidences d'ambition, un souvenir vivant de ses heures d'insouciance, plus qu'un ami, presque un frère cadet dont la tutelle lui était confiée.

Pour Mme d'Albresse, Georges était comme un enfant qu'il fallait protéger. La jeune femme prenait presque au sérieux le rôle de mère qu'elle s'était donné, et elle parlait de l'avenir de ce fils improvisé avec presque autant de sollicitude que s'il lui eût été attaché par les liens du sang.

Ce sentiment étrange était la conséquence de cette dualité d'aspirations que nous avons constatée chez la jeune fille : le besoin d'être protégée, le désir de protéger.

Georges, de son côté, professait un dévouement sans borne pour son ami et une vénération sans limite pour la jeune vicomtesse.

— Es-tu bien sûr, dit-il un jour le plus sérieusement du monde, que ta femme soit de ce monde ?

— De quel monde ? fit le vicomte étonné.

— Mais, du monde terrestre, comme les autres femmes.

— Parfaitement sûr, mon cher, c'est une excellente créature, j'en conviens ; une créature charmante, si tu veux ; mais une créature dont je suis enchanté.

— Je veux bien le croire, puisque tu me le dis.

— Et je vais te donner une preuve qu'elle est bien femme, et qui plus est, une femme complète.

— Tu veux dire parfaite.

— Non ! je dis et je veux dire complète, ce qui n'est

pas tout-à-fait la même chose.

— Où est la différence ?

— Tu la connaîtras quand tu seras marié.

— Moi, marié ?

— Oui vraiment !

— Avec une femme ?

— Naturellement.

— Moi, avec des enfants ?

— Ah ! mon Dieu, oui !

— Moi, marié ! reprit Georges avec un naïf étonnement. Quelle idée bizarre tu as eue là.

— Ce n'est pas moi, c'est Mme d'Albresse ; et c'est justement à ce propos que j'entends te prouver qu'elle est complète.

— Mme d'Albresse veut me marier ?

— C'est son idée fixe.

— Et où veux-tu...

— Pas moi, elle.

— Veut-elle que je trouve une femme comme elle, si l'en était digne.

— Je te souhaitais une seconde édition de Valérie, mais il faut la chercher.

— La pierre philosophale, alors !

— Merci, pour Valérie donc, il faut la chercher, et ce n'est pas en restant claquemuré dans ta chambre que tu rencontreras cette perle.

— Ce diamant,

— Va pour diamant ; je suis payé pour ne pas te démentir.

— Bon ! je te vois venir, tu veux que j'aile, comme on dit, dans le monde.

— Moi, je ne veux rien, c'est Mme d'Albresse. Au surplus, j'entends le frou-frou de sa robe, explique-toi, car je sais qu'elle va te notifier ses volontés.

— Ses volontés ?

— Je t'ai dit qu'elle était complète. Elle a des volontés !

Mme d'Albresse entraînait en effet, souriante et parée comme un bouquet de lilas frais cueilli.

— Vous venez à propos, ma chère Valérie, dit le vicomte en allant au-devant de sa femme, qui marchait à lui les mains tendues et ouvertes. Vous venez à propos, comme toujours, ajouta-t-il en réunissant les dix doigts mignons de Valérie dans un seul faisceau gracieux pour les baiser tous à la fois ; voici notre ami Georges qui se révolte contre vous.

— Comment, monsieur, vous osez !

— Mais, madame, balbutia Georges, en rougissant comme un enfant pris en faute.

— Et depuis quand les enfants se révoltent-ils contre l'autorité maternelle ?

— Depuis, répondit Tony, que l'autorité maternelle a

la baïonnette les perturbateurs stationnant sur le boulevard de la Villette.

A dix heures et demie, on craignait que les désordres ne prissent le faubourg Saint-Martin et le boulevard Poissonnière pour théâtre; mais il en a rien été, grâce à l'attitude énergique et résolue de la troupe.

Place du Château-d'Eau, plusieurs charges ont été faites; on entendait des femmes qui traitaient de lâches ceux qui se sauvaient à l'approche des agents. On pouvait voir, du reste, dans les groupes beaucoup moins de persistance et une sorte de découragement qui peuvent faire présager que ces désordres touchent à leur fin.

A minuit, le calme était presque sur tous les points complètement rétabli.

Sur aucun point, les tentatives de barricades ne se sont renouvelées.

Cependant les quartiers de la Villette, de Belleville, du Faubourg-du-Temple et du Château-d'Eau sont encore occupés par les troupes.

Nous apprenons que le brigadier de sergents de ville, blessé mardi à l'attaque de l'une des barricades de la rue Saint-Maur, a succombé à ses blessures.

A neuf heures et demie du soir, le prince Napoléon s'est rendu dans le cabinet de M. le préfet de police.

Nous avons dit que, dans la soirée de lundi, un soldat faisant partie d'un détachement qui sortait de la caserne du Prince-Eugène avait quitté son rang pour se joindre aux groupes d'émeutiers et qu'il avait été immédiatement arrêté.

Voici le fait tel qu'il est résulté de l'instruction.

Au moment où le bataillon sortait de la caserne, ce soldat, qui était resté un peu en arrière, cherchait de quel côté était passé son bataillon, qui déjà remontait le faubourg du Temple, quand il fut entouré par plusieurs individus qui l'entraînèrent dans une autre direction.

Ce fut alors que les hommes de garde du poste des Folies-Dramatiques l'arrêterent ainsi que les deux hommes qui l'accompagnaient.

Du reste, ce soldat était très-souvent puni pour ivresse ou absences illégales.

On avait aussi annoncé qu'une sentinelle avait disparu. Ce fait a été reconnu inexact.

NOUVELLES DES DÉPARTEMENTS.

Les troubles qui pendant trois jours ont désolé certains quartiers de la capitale, ont servi de prétexte dans les départements à quelques émeutiers qui veulent imiter l'exemple de leurs coreligionnaires de Paris.

La ville du Havre a été le théâtre de scènes de désordres regrettables. La garnison ayant donné, le 8 mai, 255 non contre 276 oui, quelques ouvriers avaient décidé qu'une manifestation aurait lieu à l'heure de la retraite, sur

la place Louis XVI, afin de féliciter les soldats de leurs votes.

Informé de cette rumeur, le commandant avait consigné, dès cinq heures du soir, tous les militaires, et décidé que la retraite ne serait pas battue.

A huit heures, les groupes, déjà formés sur la place, apprenant que les tambours étaient consignés, se sont portés du côté de la caserne.

Arrivée devant la caserne, la foule crie tour-à-tour: Vive la ligne! vive Rochefort! vive Le Cesne! Aussitôt le piquet sort en armes et prend position devant la porte. Les acclamations redoublent; néanmoins, les sentinelles restent impassibles, et, après quelques minutes, au moment où un grand nombre d'ouvriers honnêtes protestaient par des sifflets et des huées contre cette manifestation tumultueuse, la bande redescend le boulevard et se dirige vers la rue de Paris.

Dans cette rue, la police et les gendarmes de la marine sont intervenus; quelques arrestations ont été faites.

A dix heures l'ordre était rétabli.

Mais les émeutiers du Havre veulent aussi avoir leurs journées. Les mêmes scènes qui ont marqué la soirée de lundi dans cette ville, se sont reproduites mardi; les perturbateurs ont stationné près de la caserne en criant: Vive Le Cesne! vive Rochefort! puis ils ont parcouru les principales rues de la ville en chantant la Marseillaise.

L'autorité, sur la nouvelle de la répétition des scènes de lundi, a cru devoir, vers neuf heures, diriger un piquet de soldats du 93^e de l'Hôtel-de-Ville à la rue de la Halle. Le commissaire central et M. Collard, adjoint, marchaient à côté de ce piquet. Mais comme alors la tranquillité se rétablissait, le piquet est rentré. L'effet moral n'en a pas moins été très-marqué. Partout, sur le passage du piquet du 93^e, les gens d'ordre, et ils étaient nombreux, applaudissaient en criant: Bravo! arrêtez les tapageurs!

Une vingtaine d'arrestations ont été faites.

Les journaux du Havre s'accordent tous sur la nécessité de couper court à ces tristes spectacles.

Mercredi au soir, calme sur toute la ligne, à Paris comme au Havre; la pluie est venue bien à propos prêter son concours à la force armée. Cela prouve que le système de défense du maréchal Lobau n'est pas à dédaigner; et si les employés de la voirie ajustaient les émeutiers avec les tuyaux qui servent à l'arrosage, ce serait tout profit: les pavés seraient lavés et les tapageurs aussi.

A Bordeaux, Lyon, Marseille, Rouen, la tranquillité est complète.

La grève des ouvriers fondeurs en fer est loin de toucher à sa fin. Les offres faites par

quelques patrons ont été repoussées par le comité gréviste, qui les a jugées insuffisantes.

Les ouvriers fondeurs se sont réunis le 11 en assemblée générale, rue de Flandres, pour répondre aux fondeurs de Bruxelles qui ont eu dimanche un meeting, dans lequel ils décidèrent:

« 1^o Qu'ils étaient solidaires de leurs frères de Paris, et qu'ils ne mouleraient et ne fonderaient aucune des pièces qui leur seraient envoyées de cette dernière ville;

« 2^o Qu'ils ouvrieraient des souscriptions pour les grévistes et qu'ils inviteraient tous les ouvriers des autres villes de la Belgique à en faire autant. »

L'assemblée, sur la proposition du président, décide qu'on établit dès aujourd'hui un bureau de placement pour tous les grévistes sans ouvrage.

Un fondeur prévient l'assemblée qu'il a vu en gare des modèles que la maison Claparède expédie à Lille pour les faire fondre. Le comité gréviste est chargé de prévenir les ouvriers fondeurs de Lille de refuser d'exécuter les travaux qu'on envoie de Paris.

Enfin, tous les ouvriers fondeurs qui ont refusé d'adhérer à la grève et qui continuent de travailler ont été cités à la barre de ce tribunal qui prend pour devise: Liberté et Fraternité; jugés par contumace, ils ont été voués à l'exécution de leurs camarades qui font grève.

L'assemblée décide que le chômage continuera jusqu'à ce que les conditions qu'elle a proposées aux patrons soient acceptées.

Le Rappel, encourageant les grévistes dans leurs résolutions et les félicitant de leur attitude, écrit la phrase suivante:

« Un prisonnier politique détenu à la maison de la Santé, recommande aussi la persévérance et le courage aux grévistes, et il leur offre la moitié de son pain et de ses vivres. »

Cette offre séduisante semble prouver que les prisonniers ne sont pas si mal traités que les irréconciliables le prétendent.

Pour les articles non signés: P. GONDR.

Nouvelles Diverses.

Le Journal officiel continue à publier la liste de nombreuses adresses présentées à l'Empereur.

Le sénat et le Corps-Législatif ont repris jeudi leurs travaux parlementaires.

Il y a eu séance publique au Luxembourg et au palais Bourbon.

Grâce aux décisives mesures de précaution prises par l'autorité et auxquelles la pluie est venue prêter un concours toujours efficace en pareille circonstance, la soirée de mercredi n'a pas vu se renouveler au Faubourg-du-Temple les scènes de la veille et de l'avant-veille.

A en juger par la manière dont les choses se sont passées dans les trois ou quatre séries d'échauffourées analogues que nous avons eues depuis un an, il y a lieu d'en conclure que les fauteurs de désordre ont encore une fois donné leur démission.

Le quartier du Faubourg-du-Temple a été très-animé pendant toute la matinée de jeudi, principalement par suite de l'affluence des curieux qui s'y portent.

Cette animation n'est toutefois accompagnée d'aucune apparence de désordre.

Les sergents de ville, appuyés par quelques pelotons de troupes, veillent simplement au maintien de la circulation.

Quelques arrestations ont encore été opérées.

On lit dans la Gazette des Tribunaux:

Le bruit à couru, et plusieurs journaux répètent, qu'une révolte avait éclaté à la prison de la Roquette. Les troubles auraient pris naissance dans les ateliers; un surveillant, disait-on, aurait été tué, et deux autres grièvement blessés. Ce bruit est sans fondement.

Le frère de M. Gustave Flourens vient de donner sa démission de ses fonctions de maître des requêtes au conseil d'Etat.

Le Prince impérial n'ira pas, dit-on, cette année, au camp de Châlons.

L'INCENDIE D'ELBEUF.

Voici les tristes détails de ce désastreux sinistre:

Sept établissements ont été la proie des flammes, et on évalue la perte de 2 à 3 millions, garantie par la plupart des Compagnies d'assurances françaises; dans des diverses proportions.

Le feu s'est déclaré, sans que l'on connaisse encore la véritable cause, dans un bâtiment de la manufacture de M. Gerin-Rosé, occupé par lui et par MM. Delamarre frères, bâtiment où l'on apprête les draps; il a envahi un quadrilatère ayant près de 200 mètres de côtés.

On ne voit plus, dans cet espace de 5,000 mètres carrés environ, que pans de mur calcinés, d'une hauteur effrayante, qui menacent de s'écrouler, et dont on défend, avec raison, l'approche aux visiteurs très-nombreux qui ne cessent de stationner dans les environs.

Les rez-de-chaussée des nombreux corps de bâtiments, hauts de quatre étages, détruits par l'incendie, ainsi qu'une partie de la rue de la Bague, près de la rue Percière, et plusieurs passages voisins sont encombrés par les débris des hautes murailles en maçonnerie qui se sont écroulées. Sous ces débris gisent, brisées ou fondues, les importantes machines qui fonctionnaient dans ces vastes bâtiments.

Lundi encore, les flammes s'élevaient menaçantes sur plusieurs points de l'incendie, notamment au rez-de-chaussée du grand bâti-

parlé de mariage.

— Ah! oui, nous connaissons ces façons-là, continua la vicomtesse, en prenant un petit air capable de grand-mère qui a eu de nombreuses filles à établir. Mais, Dieu merci! nous savons comment on dompte les enfants rebelles.

— Oh! oh! murmura le vicomte, voici l'heure du châtement. Georges, repens-toi, il n'est que temps...

L'accusé protesta du regard.

— Approchez, monsieur, et répondez.

— Parlez, madame, je suis à vos ordres, dit Georges, en affectant un air contrit parfaitement en harmonie avec le ton de la vicomtesse et la petite comédie qui se jouait en ce moment.

— Heu! ne prenez pas vos façons hypocrites, monsieur... Je suis votre juge.

— Eh bien, mon doux juge...

— Ne cherchez pas à influencer la cour par vos paroles mielleuses... Répondez.

— J'écoute.

— Votre partition est-elle finie?

— Oui, mon juge.

— Très-bien. Combien vous faut-il de répétitions?

— Mais...

— Pas d'observations; répondez, combien vous faut-il de répétitions?...

— Avec de bons artistes, trois suffiraient, je pense.

— Vous en aurez quatre. Une par jour jusqu'à lundi... Lundi soir, audition générale et publique dans nos salons... Les invitations sont faites; la cause est entendue... Allez.

Ah! j'oubliais, nous aurons au moins douze héritières, monsieur, et jeunes, monsieur, et jolies, monsieur.

— Mais.

— Si vous dites un mot, j'ajoute qu'elles sont charmantes, adorables.

— Vous les éclipserez toutes.

— Vous aggravez votre position; emmenez le condamné!

Ne pouvant traîner leur ami dans le monde, où seulement il pouvait trouver une jeune fille qui lui convint, M. et Mme d'Albreuse avaient arrangé ce petit complot pour produire leur ami avec tous ses avantages.

Georges avait écrit un oratorio qu'il était question de faire exécuter dans un concert de charité. Mais, avant d'affronter le public réel, Valérie avait voulu faire appel au jugement de ses amis, et forcer ainsi Georges à sortir de l'espèce de sauvagerie qu'il affectait. Malgré son antipathie pour le mariage, notre compositeur y songeait parfois. C'est qu'il y avait derrière le mystère de ses répugnances inexplicables aux autres comédies à lui-même,

une question de dignité.

En effet, si insouciant qu'il fût des choses de ce monde, Georges savait fort bien qu'il était l'hôte de son ami. Ce luxe qui l'entourait n'était pas à lui, et par moment il se sentait rougi de recevoir une hospitalité aussi splendide.

Parfois il avait voulu s'expliquer à ce sujet avec d'Albreuse; mais celui-ci lui avait coupé la parole en lui montrant le testament de l'abbé.

— Tu es mon leg, mon cher Georges, et si tu veux me quitter, attaque le testament, nous plaiderons.

Or, un mariage le sortait de cette position, surtout si, comme il l'espérait — il avait la foi de tous les artistes inconnus ou méconnus — son talent le menait à la célébrité, à la fortune.

Oui, la raison lui disait que le mariage était le refuge naturel qu'il devait chercher; mais chaque fois qu'il voulait approfondir sérieusement cette question, un argument décisif l'arrêtait net:

— Il n'existe pas une seconde Valérie.

Cependant l'audition eut lieu. Elle fut splendide.

Le succès du jeune maestro fut immense. Son œuvre était remarquable, saisissante, presque complète. C'était l'amplification, le développement de la pensée qui avait présidé à son improvisation funèbre de Chavanne.

On battit des mains, on acclama le compositeur. Comme on touchait à la fin, on vit son visage s'illuminer comme des rayons radieux. L'auditoire entier crut que les bravos le grisaient, que son succès l'enivrait.

C'était en effet la joie du succès qui se lisait dans ses yeux, non pas du succès que lui faisait la foule enthousiasmée, mais un autre.

Valérie pleurait.

Quels éloges, quelles couronnes pouvaient valoir à ses yeux, ces larmes répandues!

Son âme était inondée d'une joie inexprimable. Pour la première fois, peut-être, il comprit qu'il avait du talent, il se sentit artiste, et il en fut fier.

Quant à Valérie, elle s'était laissée aller sans contrainte à ses impressions; elle avait subi sans hypocrisie l'influence communicative de ce génie dont la nature répondait si bien à ses instincts, à son organisation.

— Ah! mon ami, dit-elle à Georges, en lui prenant affectueusement les mains, quand ils furent seuls tous trois, que c'est beau! N'est-il pas vrai, Tony, que cette page remue délicieusement l'âme? moi, j'ai pleuré comme au jour de ma première communion.

— Oui, mon cher Georges, ma femme a raison, et tu as écrit presque un chef-d'œuvre. Je te garantis pour samedi un de ces succès étourdissants qui posent à

ment, où il avait pris où se trouvaient encore des laines et de nombreuses pièces de draps.

Des bois de charpente, mal éteints, se rallumaient en d'autres endroits, bien que les pompes n'aient pas cessé un seul moment d'arroser tous ces débris.

Au début de l'incendie, le feu, concentré pendant près de deux heures dans le bâtiment où il avait pris naissance, a tout à coup gagné une autre partie de l'établissement de M. Gerin-Rose. Il s'est rapidement communiqué aussi à plusieurs établissements, occupés par des locataires de M^{me} veuve Chennevière.

Les pompiers d'Elbeuf et ceux de Caudebec et de Saint-Pierre-lès-Elbeuf se trouvaient impuissants à maîtriser cet effroyable sinistre, que l'on apercevait de Rouen.

Les pompiers de cette ville arrivèrent bientôt sur le lieu du sinistre avec un puissant matériel.

Le mal était déjà bien grand : tout le quadrilatère, envahi par l'incendie, ne présentait qu'une vaste fournaise.

Après deux heures de travail, les pompiers d'Elbeuf et des environs, aidés par leurs camarades de Rouen, avaient pu maîtriser l'incendie qui menaçait de détruire l'établissement Chennevière tout entier.

A trois heures et demie du matin, on était complètement maître du feu, dont la part, malheureusement trop large, avait pu enfin être faite.

Les établissements fort importants de MM. Gerin-Rose et Delamare frères sont en partie détruits ; il ne reste que des ruines de celui de M. Fleury-Desmares.

Trois autres locataires de M^{me} Chennevière ont vu leur matériel industriel complètement détruit par les flammes, mais ils étaient tous assurés : M. Fouquet, apprêteur ; M. Fromont, fabricant de draps ; M. Prevost, retordeur.

On a préservé une suite de bâtiment, situés en face de ceux que le feu dévorait de l'autre côté de la rue Chennevière, large de 10 mètres.

Une extrémité de ces bâtiments appartenant à M^{me} Chennevière, était déjà enflammée, et l'on craignait que les flammes ne gagnassent la grande filature de M^{me} Chennevière et d'autres bâtiments à usage d'apprès, situés rue Clémentine. C'est une valeur de plus de 800,000 fr. que l'on a pu sauver.

Les pompiers d'Elbeuf, dont le zèle et le courage ne sauraient être trop appréciés, ont été bien cruellement frappés par la mort de l'un d'eux. Cet homme, le brave pompier Gasnier, victime de son zèle et dont nous avions annoncé la chute d'un deuxième étage, a succombé à l'hospice où il avait été immédiatement transporté. L'infortuné avait eu les deux poignets brisés et avait reçu plusieurs autres blessures.

La cause de cette chute avait été un éboule-

ment qui a encore entraîné un autre travailleur, maître maçon à Caudebec-lès-Elbeuf. Ce dernier, relevé cruellement blessé, a été également porté à l'hospice d'Elbeuf.

Aucun des ouvriers appartenant aux divers établissements incendiés ne sera privé de travail, car les bras manquent, assure-t-on, pour la fabrication dans toute la ville et les environs.

Chronique Locale et de l'Ouest.

Le journal *la Liberté*, dans son numéro du 10 mai, en donnant un premier relevé du dépouillement des votes de l'armée dit : A Saumur il y a eu 1,220 oui contre 1,250 non.

Les informations de *la Liberté* sont tout à fait erronées. Il y a eu confusion entre le vote de l'élément civil et celui de l'élément militaire de Saumur. La population militaire de notre ville ne donne pas un nombre d'électeurs aussi considérable, et il suffira de signaler l'erreur pour que la feuille de M. Emile de Girardin, rétablisse les chiffres exacts.

Voici le résultat qu'a donné le dépouillement : Pour l'École de cavalerie, 722 inscrits, 700 votants, 672 oui, 28 non ;

Pour la garnison du Château, la gendarmerie, les divers employés de l'administration militaire : 142 inscrits, 142 votants, 140 oui, 2 non.

Nous avons reçu la lettre suivante :
Saumur, le 10 mai 1870.

Monsieur le Rédacteur,
Nous lisons, dans votre numéro de ce jour, un article dans lequel vous cherchez à assimiler le vote de MM. les cavaliers de manège et des officiers de l'état-major de l'École de cavalerie, à celui des citoyens de la ville de Saumur.

Vous prétendez établir que le résultat se trouve ainsi modifié, que la majorité acquise, ici, au parti démocratique est déplacée par les 175 oui que vous prenez au scrutin militaire pour les verser au scrutin civil, au crédit de l'Empire.

Nous contestons absolument votre raisonnement.

Par une décision ministérielle contraire aux précédents, les honorables citoyens dont vous parlez ont dû voter dans leur caserne.

Ils n'ont pas pu porter leurs votes dans les sections auxquelles ils appartenaient. — Ils ont été séparés de leurs concitoyens. — Ce vote a donc un caractère purement militaire et ne peut, en quoi que ce soit, changer le résultat de celui de dimanche dernier.

Veillez agréer nos salutations empressées.
L. MAURICEAU.
TIERCELIN, vétér.

Nous ne pensons pas que cette lettre puisse en rien modifier l'article qu'elle conteste. Il ne

s'agit pas d'appréciation ; mais de faits et de chiffres. Or, jadis l'état-major de l'École et les cavaliers de manège réunis à notre population votaient avec elle ; dimanche, ces mêmes électeurs ont voté séparément, voilà le fait. Quant aux chiffres, on voit ci-dessus quel a été le résultat. Placez-les comme vous voudrez, le produit sera le même, et la situation des partis restera à Saumur telle que nous l'avons indiquée.

Mardi dernier, un immense incendie s'est déclaré dans la forêt de la Brosse-Noire, sur le territoire de la commune de St-Paul-du-Bois. Dix hectares environ de taillis appartenant à M. le comte Hector, 5,000 bourrées et 300 fagots ont été brûlés. Malgré le concours empressé des habitants du pays, il n'a pas fallu moins de quatre heures pour qu'on pût se rendre maître du feu ; favorisées par la sécheresse, les flammes gagnaient toujours du terrain avec une rapidité effrayante.

La perte s'élève à 10,000 fr. — La forêt n'était pas assurée.

Cet incendie est dû à l'imprudence d'un bûcheron qui, pour faire chauffer son dîner, avait, suivant l'habitude, fait du feu au milieu de son chantier. Après le repas, il avait éteint les charbons, mais imparfaitement, paraît-il ; le vent les a ravivés et le feu s'est communiqué aux herbes desséchées, puis au taillis.

Nous apprenons que les jeunes gens qui se réunissent chaque semaine sous la direction de M. Albert, pour étudier la musique vocale et instrumentale, donneront dimanche à huit heures, sur la Loire, une soirée musicale.

Une gondole, fixée près du pont Cessart, élégamment ornée et illuminée à l'instar de celles de Venise, recevra la société chorale, et l'air retentira bientôt des accords les plus parfaits.

On entendra plusieurs barcarolles, et des chœurs bien connus des dilettanti :

La Chanson d'été, de Mendelson ; *Dieu glorifié par ses œuvres*, de Beethoven ; les *Martyrs aux Arènes*, de Laurent de Rillé, etc., etc.

Voilà une bonne fortune pour les promeneurs qui seront nombreux bien certainement.

MM. les notaires de l'arrondissement de Saumur ont procédé, dans leur assemblée générale du mois de mai, au renouvellement annuel de la chambre de discipline.

Ont été nommés :
M. Le Blaye, président ;
Baudry, syndic ;
Tahet, rapporteur ;
Laumonier, secrétaire ;
Galbrun, trésorier ;
Dufour et Taureau, membres.

THÉÂTRE DE SAUMUR.

Brillante soirée lundi à notre théâtre ; salle à peu près comble pour la seconde représen-

tation donnée par la troupe lyrique. Décidément nous avons une bonne campagne devant nous, et nous pourrions aller applaudir tous les chefs-d'œuvre que la direction voudra bien faire représenter sur notre scène.

La Dame-Blanche, cet opéra comique, si sympathique et si aimé du public, que l'on revoit toujours avec plaisir, tant les airs sont beaux, la mélodie suave, et l'orchestration soignée, a été exécutée à la satisfaction générale.

M. Dekeghel a chanté le rôle de Georges ; avec un talent vraiment remarquable. Sa voix fraîche et belle, qu'il manie avec habileté, a charmé toute la salle. Le grand air du 1^{er} acte et la cavatine du 2^e ont soulevé d'unanimes bravos.

M^{lle} Mezeray a aussi eu sa grande part d'applaudissements. Son organe est peu étendu, mais elle s'en sert admirablement ; elle chante avec goût et vocalise à merveille. De plus elle est jeune et jolie femme, ce qui n'est pas à dédaigner chez une première-chanteuse.

Nous avons rarement entendu une aussi belle voix que celle de M. Bouchet. Elle vibre dans tout son registre avec un éclat peu ordinaire ; il a très-bien rendu la scène de la vente, et dans le chœur final sa voix grave et puissante donnait une grande vigueur à tout l'ensemble.

N'oublions pas M^{lle} Bergamine, qui a chanté très-gracieusement le rôle de Jenny, et M. St-Martin celui de Dikson.

C'est une bonne fortune pour notre ville que d'avoir une troupe d'opéra ainsi composée, et il ne tiendra qu'à nous, de passer d'agréables soirées, en allant entendre d'aussi bons et beaux chanteurs.

Lundi prochain les *Diamants de la Couronne*.
J. B.

Pour chronique locale et nouvelles diverses : P. GODET.

Dernières Nouvelles.

Le nombre définitif des oui s'est élevé à 7,336,434 ; celui des non à 1,560,706.

Le recensement général des votes n'a pu commencer aujourd'hui dans les bureaux du Corps-Législatif. Les députés de la gauche viennent de protester contre ce retard, par la lettre suivante :

Paris, 13 mai. — M. le président. — Hier, sur votre proposition, la Chambre a décidé qu'elle procéderait immédiatement dans les bureaux au recensement des votes, et qu'elle ne reprendrait la suite de son ordre du jour qu'après la constatation officielle des votes sur le plébiscite. — Nous apprenons aujourd'hui, par la déclaration des questeurs, que 13 dossiers sur 90 sont parvenus. On ajoute même que nous ne pouvons compter sur les derniers dossiers avant le délai de huit jours. — En

jamais un artiste. Te voilà lancé, et sois bien sûr que maintenant tu n'auras qu'à choisir.

— Choisir quoi ?
— Un éditeur d'abord, et une femme ensuite.
— En effet, Georges, quelle femme ne serait fière de vous appartenir !

Georges s'enivrait des paroles de Valérie ; il les écoutait avec son cœur, et, quand il se trouva seul, il les entendit encore vibrer au fond de son âme. A partir de ce moment, il ne fit plus de musique que pour la femme de son ami ; elle fut son Egérie mystérieuse ; il ne lui soumettait pas ses œuvres, mais en les exécutant, il suivait avec une attention anxieuse les impressions que la jeune femme laissait voir sur son visage, et, selon les diagnostics, infaillibles pour lui, il condamnait ou conservait son travail.

Cependant, l'hiver était terminé, un à un les salons se fermaient, et les derniers retardataires quittaient Paris. Trois mois s'étaient écoulés depuis le succès de l'oratorio ; la réputation de notre jeune compositeur avait fait explosion et s'était affirmée par l'audition de deux œuvres nouvelles. Il avait définitivement conquis sa place parmi les maîtres du jour.

Ainsi que le lui avait prédit son ami, il n'avait qu'à choisir ses éditeurs, et les meilleurs salons se disputaient l'honneur de lui ouvrir leurs portes.

Les femmes l'avaient mis à la mode, d'abord, parce que son talent s'adressait plus particulièrement à elles ; ensuite, parce qu'il y avait dans ses allures, dans sa personne, une originalité qui le mettait en évidence au milieu des élégants les plus raffinés.

Georges, avec ses cheveux blonds, dont il prenait un soin extrême, — c'était, avec ses mains qu'il avait admirables, sa seule coquetterie, — ses yeux bleus, limpides et doux comme ceux d'une jeune fille ; sa barbe blonde, ses joues pâles et son front d'une pureté de lignes à faire envie à la mieux douée des femmes, avait je ne sais quoi de chaste, de timide qui commandait la sympathie.

Loin de papillonner autour des femmes, il se tenait à l'écart, comme s'il les eût redoutées ; et tout naturellement, c'était à qui parmi les mieux partagées cherchait à attirer ses regards.

Sa réserve ressemblait à de la sauvagerie, et Dieu sait si le vicomte d'Albrouse le plaisantait. Mais les sarcasmes amicaux de Tony n'avaient pas plus d'influence sur son esprit que les beaux yeux des jeunes femmes et les sourires des jeunes filles sur son cœur.

— Quel singulier garçon, disait le vicomte à sa femme ; serait-il insensible et devons-nous renoncer à le marier ?

— Lui, insensible ! non. J'ai plutôt peur qu'il ne soit

trop impressionnable, et qu'à un moment donné la passion ne le brule lentement.

— Auriez-vous quelque raison de croire que notre ami aime quelqu'un ?

— Avez-vous remarqué que Georges est plus pâle qu'à l'ordinaire depuis un mois ; que ses joues se creusent, que ses yeux ont perdu de leur douceur, qu'il est plus sombre, plus taciturne, plus réservé encore que d'habitude ?

— La fatigue, peut-être.
— Sans doute ; je crois que la fatigue est pour quelque chose dans son état ; mais il n'y a pas que de la fatigue.

— Un amour secret ?
— Peut-être.
— Tant mieux alors...
— Qui sait ! Vous savez ce que dit le médecin de Chavanne à ce sujet ?

— Oui ; mais s'il aime, pourquoi ne serait-il pas aimé ; et dans ce cas, où sont les obstacles ?

— Ah ! voilà la question que je me fais.
— Il est jeune.
— Très-bien de sa personne.
— Original.
— Bien né.
— Il a réellement du talent.

— Dites du génie.
— Reste la fortune.
— Ceci peut être une raison pour lui, qui est la délicatesse même... mais ce ne saurait être un obstacle pour elle.

D'autant plus, après tout, que Georges n'est pas dénué de ressources.

— Comment cela... Je croyais que son oncle...
— Mon oncle lui a laissé, ou plutôt m'a laissé pour lui une douzaine de mille livres péniblement amassées, y compris la petite propriété que le brave homme possédait à Chavanne.

— Douze mille francs... de rente ?
— Non, de capital.

— Et voilà ce que vous appelez des ressources...
— Attendez donc. Ces douze mille francs ont été placés par mes soins, ou plutôt par ceux de mon agent de change, qui les a fait valoir. Je ne sais pas trop comment, mais si bel et si bien, que Georges a aujourd'hui plus de cent mille francs à lui... Ah ! M. Delmas est un financier habile.

— Et toi, mon Tony, tu es le meilleur des amis, s'écria la jeune femme en sautant au cou de son mari qu'elle embrassa tendrement.

(La suite au prochain numéro.)

conséquence, nous nous sommes présentés chez vous pour vous demander de réunir la Chambre en séance publique, au plus tard lundi. — Nous sommes à notre cinquième mois et à notre troisième ajournement de la session. La loi sur la presse était en cours de discussion; il n'y a pas de motif pour tenir plus longtemps le Corps-Législatif dans l'inaction et le pays dans l'attente des lois les plus indispensables nécessaires.

Signé : MAGNIN, Jules SIMON, Jules FERRY.

De leur côté, MM. Cochéry, Laroche-Joubert, C. de la Monneraye, D. Wilson, Haentjens, de Dalmas, Baboin, de Grammont, baron Grosse, d'Héscques, Houssard, de Guiraud, Bastid, ont adressé ce soir, au président, une demande de convocation pour lundi, au plus tard.

Judi, l'Empereur et l'Impératrice ont fait une visite à la caserne du Prince-Eugène. La voiture impériale, en sortant des Tuileries par le guichet de la rue Rivoli, a pris la rue de Turbigo jusqu'à la place du Château-d'Eau. Tout le long du parcours des acclamations n'ont cessé de se faire entendre. A la caserne, l'Empereur et l'Impératrice ont parcouru les

chambres des soldats, en s'arrêtant de temps en temps pour les interroger avec bienveillance. Cette visite a duré près d'une demi-heure. L'Empereur a fait remettre une somme d'argent pour être distribuée aux sous-officiers, caporaux et soldats. La présence de l'Empereur a produit sur la troupe et sur les habitants du quartier une profonde et heureuse impression.

Tout Paris est tranquille. Pour dernières nouvelles : P. GODET.

Comme plusieurs de nos dames n'ont pu profiter du talent de M. Fantapié pendant son séjour à Saumur, notre digne artiste consent à s'arrêter quelques jours dans notre ville à son passage, pour se rendre au désir des dames qui veulent en profiter.

M. Fantapié ne pouvant pas rester longtemps parmi nous, les dames qui désirent suivre son cours, sont priées d'arrêter les heures d'avance, à Nantilly, chez les Dames de Ste Anne. (205)

L'Illustration, dans sa livraison du 14 mai 1870 (N° 1420), publie les articles et les dessins d'actualité dont voici le sommaire.

Texte. — Revue politique de la semaine. Courrier de Paris. — Chronique parlementaire. — Le plébiscite à Paris. — Le bro-

seur du général Hoche, nouvelle, par M. Jules Cauvain (suite). — Le drame de Marathon; l'épilogue. — M. Villemain. — Les théâtres. — Le Salon de 1870: Œuvres reproduites par l'Illustration. — Boutades: Théorie du succès. — Gazette du palais. — Revue du mois, par Bertall. — La Corbeille fleurie: Maison Pinaud et Meyer. — Revue de la Bourse. — Le nouveau restaurant de Vichy.

Gravures. — Le plébiscite: scène devant la caserne Napoléon. — Le vote de l'armée: un bureau électoral à l'Ecole militaire. — M. Rouber à la section de l'Orangerie. — Aspect de la place de l'Hôtel-de-Ville le soir du 8 mai.

Occupation du jardin du Luxembourg par la troupe. L'artillerie dans la cour du Conservatoire des Arts et Métiers. — Le drame de Marathon: les têtes des sept brigands capturés. — Salon de 1870: la Chute, tableau de M. Beyle; le Pré des Graves, Villerville (Normandie), tableau de M. Daubigny. — Un Chemin près de Bannalec (Finistère), tableau de M. Bernier. — Revue du mois, caricatures par Bertall (12 gravures). — Paris: grande maison de parfumerie de MM. Pinaud et Meyer; vue intérieure des magasins. — Le nouveau restaurant de l'établissement thermal de Vichy. — Rébus.

— Tout malade trouve, dans la douce *Revalscière du Barry*, santé, énergie, appétit, bonne digestion et bon sommeil. Elle guérit sans médecine, ni purges, ni frais, les dyspepsies, gastrites, gastralgies, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, constipation, diarrhée, dysenterie, coliques, toux, asthme, étouffements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, diabète, faiblesse, phthisie, fluxion et tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang. 72 000 cures, y compris celles de S. S. le Pape, le duc de Plaskow, Mme la marquise de Bréhan, etc., etc. — Six fois plus nourrissante que la viande sans échauffer, elle économise 50 fois son prix en médecines. En boîtes, 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 6 kil., 32 fr.; 12 kil., 60 fr. — La *Revalscière chocolatée* rend appétit, digestion, sommeil, énergie et chairs fermes aux personnes et aux enfants les plus faibles, et nourrit dix fois mieux que la viande et que le chocolat ordinaire sans échauffer. — En boîtes de 12 tasses 2 fr. 25; de 576 tasses, 60 fr., ou environ 10 c. la tasse. — Envoi contre bon de poste. — Dépôt à Saumur, chez MM. TEXIER, place de la Bilange. COMMUN, rue St-Jean, GONDRAUD, rue d'Orléans, et chez les pharmaciens et épiciers. — Du BARRY ET Co., 26, place Vendôme, Paris. (450)

P. GODET, propriétaire-gérant.

L'ECHO SAUMUROIS EST DÉSIGNÉ POUR L'INSERTION DES ANNONCES JUDICIAIRES ET DES ACTES DE SOCIÉTÉ.

Etude de M. BODIN, avoué, et de M. ROBINEAU, notaire à Saumur.

A VENDRE
PAR ADJUDICATION JUDICIAIRE,
En l'étude de M. Robineau,
Le dimanche 22 mai 1870, à midi.

UNE MAISON
Située à Saumur, rue Brault, n° 20 et 22.
Dépendant de la succession de Virginia Mortier, femme Hyau.
Prix des locations... 615 fr.
Mise à prix... 5,000
Pour plus amples renseignements voir les placards affichés.
S'adresser à M. BODIN, avoué poursuivant la vente, ou à M. ROBINEAU, dépositaire du cahier des charges. (207)

Etude de M. MÉHOUS, notaire à Saumur, succ^r de M. LEROUX.

A VENDRE
UNE MAISON
Située à Saumur, rue Courcouronne, n° 10.
Cette maison est composée de caves, deux pièces au rez-de-chaussée, quatre pièces au premier étage, même distribution au second, mansardes et greniers au 3^e étage.
Cour couverte, terrasse, pompe, lieux d'aisances.
Facilités de paiement.
S'adresser à M. LEGUÈNE, propriétaire, 10 bis, rue Courcouronne, et à M. MÉHOUS, notaire. (208)

Etude de M. CLOUARD, notaire à Saumur.

ADJUDICATION
En l'étude de M. CLOUARD,
le 15 mai 1870, à midi.

D'UN JARDIN, en plein rapport, sis à Saumur, rue du Roi René, sur laquelle il a 17 mètres de façade; Jouissance de suite; facilités de paiement.
S'adresser à M. GUEDON, rue Cendrière, ou à M. CLOUARD. (162)

A VENDRE
OU A LOUER
de suite,
MAISON, très-propre au commerce, sise à Saumur, rue de la Tonnelière.
S'adresser à M. CLOUARD, notaire à Saumur. (164)

Etude de M. CLOUARD, notaire à Saumur.

A VENDRE
47 ares de vigne, en très-bon état, au Quartier-Henri, près la Pierre-Couverte, à Bagneux.
S'adresser audit M. CLOUARD. (191)

Etude de M. CLOUARD, notaire à Saumur.

A VENDRE
1^o Maison de campagne, remise, écurie, cave, pressoir; 60 ares de jardin et vigne formant deux clos, au Pont-Fouchard, commune de Bagneux;
2^o Autre propriété à Bagneux, rue des Pauvres, comprenant maison, jardin, vigne; le tout clos d'une contenance de 45 ares;
3^o Jardin, maison et quartier, à Beaulieu, route de Dampierre, commune de Saumur.
S'adresser à M. CLOUARD, notaire.

A CEDER
Pour cause de cessation de commerce,

MAGASIN DE LINGERIE
Rue du Puits-Neuf, 21.
BELLE CLIENTELLE.
S'adresser à M. MÈGNET et DUVEAU. (122)

A VENDRE

UN COUPÉ D'OCCASION

AMÉRICAIN ET PHAÉTON.
Remisage de voitures à l'année.
S'adresser à M. VASSEUR, carrossier Grand'Rue, 3, Saumur. (188)

A VENDRE

14 BEAUX ORANGERS.
S'adresser au bureau du journal.

A LOUER

MAISON, rue du Petit-Maure, avec ou sans écurie et remise.
S'adresser à M. RIVAUD. (68)

Etude de M. LAUMONIER, notaire à Saumur.

A AFFERMER
Pour le 1^{er} novembre 1872.
LE MOULIN A EAU
DU PRÉ,
Situé commune d'Allonnes, exploité par M. Victor Barré.

Ce moulin, placé sur la rivière de l'étang du Bellay qui est intarissable, se compose de trois paires de meules montées à l'anglaise, et à tout le mécanisme nécessaire à un moulin de commerce.
Le bâtiment renfermant l'usine, le logement et toutes les servitudes nécessaires à l'exploitation sont dans un excellent état.
Sont compris dans la location:
Un hectare de terre labourable appartenant aux dépendances du moulin.

Quatre hectares 3 ares 50 centiares environ de prés, divisés en trois parties égales et renfermés, situés à 400 mètres du moulin.
Et 2 hectares de prés non renfermés, dans la prairie de Brunette.
On affermera encore, à la volonté du preneur,
Une maison de fermier avec 5 hectares trois ares de terre, l'entourant, placée vis-à-vis le moulin.
S'adresser à M. de l'ESPAGNEUL DE LA PLANTE, à la propriété du Pré, commune d'Allonnes;
A M. Victor BARRÉ, fermier du moulin;
Et à M. LAUMONIER, notaire.

M. MÉHOUS, notaire à Saumur, demande un **PETIT CLERC**. (203)
La Recette particulière de Saumur demande un **jeune homme de 14 à 15 ans** pour travailler dans ses bureaux. (182)

ON DEMANDE

Pour la Saint-Jean,
Une cuisinière et un valet de chambre, pour servir à la campagne.
Ecrire au propriétaire de Bellevue, près Doué-la-Fontaine.

On demande de suite ou pour le 24 juin 1870 un **homme et sa femme**, encore jeunes, habitués aux travaux de la campagne, le mari sachant écrire.
S'adresser à M. MÉHOUS notaire à Saumur. (197)

HISTOIRES
DU
VIEUX TEMPS

EXTRAITS DU MANUSCRIT DE L'ÉCUYER LOYS DE CUSSIÈRE, Gentilhomme angevin.
Revus et publiés par son petit-neveu,
Le Chevalier DE GLOUVET.
Un fort volume in-18 jésus de plus de 600 pages.

PRIX: 4 francs.
En vente à Saumur,
Chez P. GODET, imprimeur-libraire; GRASSET, libraire; JAVAUD, libraire.

RENTES ET ACTIONS au comptant.	BOURSE DU 12 MAI.			BOURSE DU 13 MAI.		
	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.
3 pour cent 1862.	74 85	15	15	74 90	5	5
4 1/2 pour cent 1852.	103	25	25	103 25	25	25
Obligations du Trésor.	495	4	4	497 50	2 50	2 50
Ville de Paris 1869.	359	50	50	360 50	1 50	1 50
Banque de France.	2870	25	25	2900	30	30
Crédit Foncier (estamp.).	1320	1 25	1 25	1315	5	5
Crédit Foncier colonial.	412 50	50	50	415	2 50	2 50
Crédit Agricole.	642 50	50	50	640	2 50	2 50
Crédit industriel.	667 50	12 50	12 50	660	7 50	7 50
Crédit Mobilier (estamp.).	232 50	5	5	230 25	3 75	3 75
Comptoir d'esc. de Paris.	707 50	5	5	710	2 50	2 50
Orléans (estampille).	985	5	5	985	5	5
Nord (actions anciennes).	1202 50	6 25	6 25	1210	7 50	7 50
Est.	605	5	5	614 25	8 25	8 25
Paris-Lyon-Méditerranée.	1015	3 75	3 75	1025	10	10
Mid.	667 50	7 50	7 50	675	7 50	7 50
Ouest.	610	5	5	615	5	5
Charentes.	492 50	2 50	2 50	494 50	2 50	2 50
Vendée.	492 50	2 50	2 50	494 50	2 50	2 50
C. Parisienne du Gaz.	1692 50	2 50	2 50	1697 50	5	5
Canal de Suez.	233 75	5	5	265	5	5
Transatlantique.	197 50	50	50	197 50	17 50	17 50
Cable transatlantique.	400	50	50	417 50	17 50	17 50
Compagnie immobilière.	120	50	50	120	50	50
Emprunt italien 5 0/0.	57 90	10	10	58 10	20	20
Autrichiens.	800	25	25	802 50	2 50	2 50
Sud-Autrich.-Lombards.	382 50	2 50	2 50	385	2 50	2 50
Victor-Emmanuel.	437 50	2 50	2 50	442 50	5	5
Crédit Mobilier Espagnol.	316 25	3 75	3 75	317 50	25	25
Est-Hongrois.	1077 50	7 50	7 50	1095	17 50	17 50
Foncier autrichien.	1077 50	7 50	7 50	1095	17 50	17 50
OBLIGATIONS 3 p. 0/0, garanties par l'Etat, remboursables à 500 fr.						
Nord.	350 50	50	50	352	50	50
Orléans.	344 50	50	50	343 75	50	50
Paris-Lyon-Méditerranée.	343	50	50	343 50	50	50
Ouest.	343 50	50	50	343 50	50	50
Mid.	340 50	50	50	339 50	50	50
Est.	347 50	50	50	350	50	50

Saumur, P. GODET, imprimeur.